

BULLETIN



**INSTITUT FRIBOURGEOIS
d'HÉRALDIQUE et de
GÉNÉALOGIE**

trimestriel

N° 20 - SEPTEMBRE 1993

P R O G R A M M E 1 9 9 3

Les réunions ont lieu à la maison bourgeoise de Fribourg, rue des Alpes, (entrée par le restaurant de l'Aigle Noir, rue des Alpes 58), à 20h15, sauf indication contraire.

Mardi 21 septembre: La réunion a du être annulée compte tenu de la journée du 1er novembre au comptoir de Bulle, journée consacrée à la Généalogie par le Musée Gruérien.

Samedi 16 octobre: Visite de la Cure restaurée de Bourguillon. Rassemblement à 14 h 00 sur le parking de l'hôtel des Trois Tours.

Mercredi 24 novembre: Conférence de M. Jean-Daniel Dessonnaz, archiviste de la ville, "Les archives de la ville de Fribourg".

* * *

B I B L I O T H E Q U E

- Nous avons reçu:

Généalogie Franc-Comtoise, N° 54, 2e trimestre 1993. Nouveaux adhérents. Vie des sections. Nous avons reçu. Questions. Réponses. A propos. Etat d'avancement des microfilmages aux AD du doubs. Info-archives. Liste-éclair No 54: Patitjean, Vacelet, Tirefort, vivente, Holtz. Francs-Comtois expatriés. Francs-Comtois émigrés à l'île Bourbon. Registres consultables du canton de Neuchâtel. Immigration suisse en Franche-Comté suite: vers les cantons de Champagnole, Salins, Armancey, Levier et Pontarlier. Les Rousses: naissance d'un village du Haut-Jura. Relevé des baptêmes des Rousse (39) des années 1780 (inscrites dans les RP de 1643). Ascendance Franc-Comtoise: quartiers d'Oleac, Bulle. Mariages de l'an VII et VIII célébrés dans le canton de Vaudrey (39). La nuit des temps: les lointains ancêtres Fauche. Bibliographie.

Cercle de Recherches Généalogiques du Perche-Gouët, No 33, juin 1993: Vie du cercle. Gribouillis. Le clergé et la Révolution. Le clergé dans notre région. Cousinage Bouvier-Marchais. Traduction de X de Cloyes. Promenons-nous dans le Perche-Gouët. Listes Mouche, Simon, Dieu. Divers. Grenier à archives.

Famille Seydoux, année 1993: Annuaire généalogique et familial des descendants de François Seydoux (1767) et Angélique Seydoux-Brélaz (1769-1852) établis en France.

Patrimoine Fribourgeois, 2.1993: Konservierung und Restaurierung polychromer Holzskulptur, ein Aufruf zur Behutsamkeit. Der gotische Kruzifix in Gurmels. L'anneau d'or de Guillaume de Glâne. Un tableau de Pierre Crolot d'après Simon Vouet. Die freiburger Ursulinenkirche. Une demeure gruérienne du XVIIe. Un salon peint du XVIIe à Berlens. Les paysages de la maison Blondel à Romont. Gino Severini à Semsales. Nos ensembles architecturaux et nos sites sont-ils protégés? Wegkreuze vom Schutzzeichen zum geschützten Kulturgut.

François d'AFFRY
(1667-1734)

x

Marie-Madeleine
de DIESBACH-STEINBRUGG

I	I	I	I	I
Marie-Othile (1701-1744) x 1720 Antoine Constantin de MAILLARDOZ	Marie Elisabeth (1705-1766) religieuse	Louis (1709)	Augustin, Comte d'AFFRY x 1738 Marie Elisabeth d'ALT de PREVONDAVAUX	Marie-Anne-Thérèse (1715- ap. 1770) Soeur Angélique

I	I	I
Marie-Madeleine (1739-1822) x 1762 François, Prince de DIESBACH TORNY (1739-1810)	Louis, comte d'AFFRY (1743-1810) x 1770 Marie-Anne, comtesse de DIESBACH-STEINBRUGG (1753-	Jean-Pierre-Nicolas (1751-1782) x Adélaïde GIGOT de GARVILLE (1763-1789)

I	I	I	I	I
Charles, Cte d'AFFRY (1772-1818) x 1799 Marie-Adélaïde "Mimi" de DIESBACH de BELLEROCHE (1777-1828)	Julie (1774)	Elisabeth (1775-1831) x 1800 Nicolas de CASTELLA de VILLARDIN (1765-1800)	Guillaume, Cte d'AFFRY (1779-1860) x 1805 Marie-Barbe- Anne "Nanette" de CASTELLA de BERLENS	Marie "Minette" (1781-1849) x Hubert de BOCCARD (1785-1856)

I	I	I	I	I	I	I	I	I
Louis (1801- - av. 1880) 1810)	Nathalie (1803- 1880)	Louise Marie Madeleine Alexis (1804)	Louis Comte d'AFFRY (1810- 1841) x 1833 Lucie de MAILLARDOZ (1816)	Laurette (1806) x Félix de BOCCARD	Anne (1807- 1868) x 1851 Alphonse von der WEID (1817- 1888)	Marie (1809- 1882)	Philippe (1815- 1869) SA	Auguste (1820) SA

I	I
Adèle "Marcello" (1837-1879) x 1856 Carlo COLONNA, duc di CASTIGLIONE (1825-1856)	Cécile (1839-1911) x 1859 Maurice. baron d'OTTENFELS- GSCHWIND (1820-1907)

LOUIS-AUGUSTE-AUGUSTIN D'AFFRY ET SON FILS JEAN-PIERRE-NICOLAS.

Deux militaires Suisses jouèrent les premiers rôles au début de la Révolution : Le baron Pierre-Joseph-Victor de Besenval (1721-1791), de Soleure et le comte Louis-Auguste-Augustin d'Affry, de Fribourg [1713-1793], respectivement lieutenant-colonel et colonel du régiment des Gardes-Suisses. Ces deux personnages sont méconnus. Nous ne nous attarderons pas ici sur la personnalité du Soleurois Besenval qui commanda effectivement les troupes rassemblées autour de la capitale en juillet 1789. Le fait que la plupart des dictionnaires biographiques le fasse mourir en pleine Terreur en 1794, alors qu'il est mort dans son lit, le 2 juin 1791, suffit seul à illustrer la faiblesse des études le concernant.

C'est moins clair pour d'Affry! Si encore l'on ne se trompait communément à son sujet que sur sa date de décès: 20 juin au lieu du 10 juin 1793. [Extr. mortuaire de la Préfecture d'Echallens. AEF: Fonds d'Affry 293/1]. Certaines généalogies placent sa disparition au 23 octobre 1793. [Cf. AEF Généalogies diverses. Familles d'Affry no 9; le dictionnaire de biographie française annonce le 16 juin 1793, vol. 6, 1933, sous la direction de J. BALTEAU, p. 676]. Malgré le rôle de première importance qu'il joua durant la Révolution, mais sous prétexte qu'il n'apparaît pas au premier plan du spectacle événementiel, non seulement il n'existe aucune biographie de lui, en dehors de quelques notices sommaires parues dans les Etrennes Fribourgeoises, mais en plus aucun des grands dictionnaires publiés à l'occasion du Bicentenaire ne lui consacre un article. Seul son fils Louis est cité une fois dans l'index du Dictionnaire Soboul, par exemple. [Albert SOBOUL: Dictionnaire historique de la Révolution française, Paris 1989]. Il en va de même du Dictionnaire critique de la Révolution française de F. Furet et M. Ozouf [Paris 1988] qui ne le cite pas.

QUI EST D'AFFRY?

D'abord, je tiens à préciser que le but n'est pas ici de faire naître une nouvelle polémique ni sur le rôle controversé de d'Affry lors du 10 août ni sur le titre de comte que possédait le "Seigneur de Prévondavaux, Brétigni et St-Barthélémy" [Cf. Grand Nobiliaire Suisse, T. I, p. 59]. Ces articles trouveront ailleurs la place qu'leur est due.

L'abbé Girard, dans son nobiliaire militaire suisse, écrivait en 1787 au sujet de la famille d'Affry que "c'est à juste titre qu'on la met au rang des plus illustres de la Suisse" [T. I, p. 31].

Louis-Auguste-Augustin d'Affry, né sous Louis XIV, en 1713, ne s'est pas contenté de faire toute sa carrière militaire au sein du régiment des Gardes-Suisses, élite des troupes suisses au service de France. Ses qualités de diplomate lui avait valu d'être nommé par Louis XV ministre plénipotentiaire en 1755, ambassadeur ordinaire en 1759, auprès des Etats-Généraux de Hollande. [Cf. Jean-René BORY: "Le comte d'Affry, ambassadeur de Louis XV" in VERSAILLES, no 28, 3e et 4e trim. 1966, p. 22].

Capitaine en 1735, lieutenant-colonel en 1746, colonel en 1767, il fut le seul Suisse à recevoir, et ce en 1784, le "cordon bleu" de commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit.

Pendant la Révolution, le lieutenant-général comte Louis-Auguste-Augustin d'Affry, dernier colonel du régiment des Gardes-Suisses, était l'Administrateur de la charge de colonel-général des Suisses et Grisons en l'absence du comte d'Artois, titulaire du titre jusqu'à la chute de la monarchie. Durant la minorité du frère du roi, il avait d'ailleurs déjà exercé cette fonction à partir de 1771, sous le titre d'Administrateur général des Suisses et Grisons. D'Affry fonctionnait littéralement comme l'ambassadeur informel du Corps Helvétique en France. Il ne se contentait pas seulement comme on le croit trop souvent de gérer le volet militaire pourtant primordial, de l'Alliance. Nul ne savait mieux que lui concilier les intérêts et les prétentions, souvent

contradictoires des cantons avec la volonté du Roi et de ses ministres. D'Affry exerçait discrètement mais efficacement le rôle de représentant des intérêts suisses en France.

LES GRANDS ABSENTS DU LION DE LUCERNE

La liste des officiers morts au dix août et lors des massacres de septembre est gravée sur le fameux Lion de Lucerne érigé en 1821. Parmi eux, se trouvent nombre d'officiers apparentés plus ou moins étroitement à d'Affry : Le marquis Jean-Roch-Frédéric de Maillardoz [1727-1792], propre neveu du colonel, fils de Marie-Odile d'Affry [1701-1744], Romain de Diesbach-Steinbrugg (1773-1792) et Hubert de Diesbach-Torny (1753-1792). [Sur les liens étroits entretenus par les Diesbach et les d'Affry voir: Ghislain de DIESBACH: "Un esprit de famille" in Chronique Diesbach, no 17, octobre 1988, p. 7-13].

Bien que trois d'Affry aient appartenu au régiment des Gardes-Suisses en 1792, (Du grand-père au petit-fils) et que cette famille fribourgeoise et sa clientèle trustaient littéralement les bonnes places dans le service de France, aucun d'Affry ne figure sur le Lion de Lucerne. Or, ce Lion élevé à la fidélité des Suisses est, selon le mot de G. de Reynold, "l'almanach de Gotha de l'aristocratie helvétique" [G. de REYNOLD, Versailles no 4, p. 21]. Louis, le fils du général et futur landammann de la Suisse était en congé à Fribourg et son petit-fils Charles faisait providentiellement partie du détachement Karrer en Normandie.

Le fait de n'avoir pas péri au champ d'honneur fut durement reproché à la famille d'Affry qui avait tant profité du service de France.

UNE LEGENDE EPHEMERE: LA MORT ANNONCEE DE D'AFFRY AU 10 AOUT

Chaque chercheur se doit de traiter les documents qu'il découvre avec réserve. Même ceux qui nous paraissent les plus authentiques peuvent cacher volontairement ou non de grossières erreurs. Le cas que nous allons traiter ici est à ce titre exemplaire, et devrait inciter tous les chercheurs à la plus grande prudence.

Bien avant de mourir effectivement, d'Affry a été enterré plusieurs fois. Comment aurait-on pu imaginer après le 10 août que le colonel du régiment et les autres membres de sa famille exerçant tous de hautes fonctions au sein du régiment des Gardes n'étaient pas morts selon la formule de Frédéric de Sendelbach "en vrais patriciens" à la tête des troupes? Le père du colonel d'Affry, le lieutenant-général François d'Affry avait trouvé une fin glorieuse à la bataille de Guastalla, le 19 septembre 1734, en chargeant victorieusement à la tête du régiment du Roi. Décidément, il aurait été de fort mauvais ton qu'il n'en alla pas de même en 1792, pour son fils.

C'est ainsi que les d'Affry, les uns après les autres, passèrent pour morts au combat, y compris et c'est le plus curieux, aux yeux de certains protagonistes de l'affaire du 10 août. Pour Coupin, volontaire de l'armée du Centre dans une lettre à ses parents du 17 août 1792, d'Affry et ses aides de camp passaient pour avoir été massacrés. [Archives Nationales, Paris, C 161, no 354]. Certes, des informations confuses et contradictoires circuleront les jours suivant le 10 août. Toutefois, tant les partisans que les adversaires de la Révolution trouvèrent dans un premier temps intérêt à le présenter comme mort. Du côté révolutionnaire, il fallait bien pour faire comprendre au peuple l'ampleur de la soit-disante "trahison" des Suisses que leur chef soit impliqué. Du côté suisse, la survie du capitaine du navire faisait désordre et

affaiblissait la portée du sacrifice des officiers.

Ainsi dès le 11 août dans son no 235, la Chronique de Paris intègre "d'Affri (sic), colonel des Suisses" au nombre des victimes "immolées" [p. 895]. Le 12 août, la même Chronique de Paris, annonce cette fois la mort de "d'Affri fils" [p. 896]. De même, la Gazette de Leyde du 21 août, note que "de tous les Suisses qui se trouvèrent à Paris, il n'a échappé aucun, depuis le comte d'Affry, colonel du corps, jusqu'aux enfants, qui portaient l'uniforme" [Suppl. aux nouvelles extraordinaires de divers endroits, no LXVII, Gazette de Leyde, 21 août 1792].

Plus prudente, une lettre envoyée le 17 août 1792 de Paris au Nouvelliste Vaudois affirmait que le colonel d'Affry "doit avoir été blessé grièvement et conduit à l'Abbaye". [Etrennes Fribourgeoises, 1880, p. 98]. Dans la Gazette de Berne du 22 août, on retrouve la même information datée de Paris le 17 août, selon laquelle "M. d'Affry, colonel, doit avoir été blessé grièvement". [no 67, 22 août 1792]. Mme de Charrière écrit d'Oleyres à Turin le 17 août qu'"un des messieurs d'Affry, ou peut-être deux, [ont été] décapités". [Cité par P. GODET, Madame de Charrière et ses amis II, p. 23 et I. VISSIERE, Isabelle de Charrière, une aristocrate révolutionnaire, p. 180]. Il n'en était rien.

Toujours le 17 août, Gabriel d'Erlach, bailli de Lausanne informe Mallet du Pan que parmi "ceux des officiers que nous savons morts" se trouve Charles d'Affry, lequel avait, rappelons-le, pu quitter Paris le 7 août avec le détachement de 300 hommes envoyé en Normandie en prévision d'un départ hypothétique de Louis XVI. [Archives privées de Victor Mallet à Londres, citées par C.-R. DELHORBE, "Quelques tenants...p. 81. Voir Bürgerbibliothek Bern, Mss. hh XIV 151]. Mallet du Pan répercuta la fausse information auprès de Mounier, depuis Genève, le 18 août 1792. [Comte d'HERISSON, Autour d'une Révolution, chap. XI, p. 223]. Ainsi voyagent les rumeurs!

Aux lendemains des massacres de septembre 1792, le vieux d'Affry passe à nouveau pour mort dans la presse suisse.

"De Paris, le 3 septembre:
M. le comte d'Affry, qui, quoique justifié, était toujours détenu à l'Abbaye; ce vieillard octogénaire doit avoir péri avec ses braves compatriotes". [GAZETTE DE BERNE, Suppl. aux nouvelles politiques du samedi 8 septembre 1792, no 72].

D'AFFRY MORT ET RESSUCITE

Aucun d'Affry n'est mort aux Tuileries, fait peu goûté des familles des victimes. Toutefois, la légende a été plus forte que la réalité. Ustéri écrivit, en 1811, dans la "Biographie Universelle et Moderne" de Michaud, abondamment recopié par la suite, que d'Affry était mort "inconsolable de la perte d'un de ses fils. qui avait été tué aux Tuileries" [Vol. I, p. 271-272. ` Sous la Restauration, la Biographie universelle et portative répéta mot pour mot cette allégation mensongère [vol I, p. 47]. Les auteurs contre-révolutionnaires vont s'étendre à l'envie sur le thème édifiant du vieux d'Affry mourant accablé de souffrance, afin que la morale soit sauve et les méchants punis. Il est vrai qu'une note dactylographiée dans le dossier d'Affry au Service Historique de l'Armée de Terre au château de Vincennes, mentionne bel et bien mais à tort la mort de son fils aux Tuileries. [SHAT, lère série, Dossier Louis Augustin d'Affry, LG 1/901]. Jusqu'à l'auteur d'une notice sur son fils, le futur Landamann de la Suisse qui rapporte que "brisé par les émotions et la douleur que lui avait causé la perte d'un de ses fils tué dans l'attaque des Tuileries, Augustin d'Affry se retira dans son château de St-Barthélemy" [AEF, Papiers d'Affry, 414 B. Voir aussi 290/15]. De son côté, Fridolin de Bachmann a prétendu que c'est "dévorer de remords cuisants et abandonné par sa famille même" qu'il mourut. Ces auteurs se sont lourdement trompés quand ils n'ont pas pris leurs désirs pour la réalité.

LA FIN DU COLONEL D'AFFRY

Acquitté le 18 octobre 1792 par le tribunal, après avoir retrouvé son travail d'administrateur des troupes suisses afin de collaborer au licenciement des troupes suisses au service

de France, d'Affry quitte Paris le 20 octobre et retrouva dix jours plus tard son château de St-Barthélemy dans le Pays de Vaud.

Jusqu'au dernier moment de sa vie, d'Affry conserva l'essentiel de ses facultés intellectuelles comme l'atteste le témoignage de Forestier, trésorier des ci-devant Gardes-Suisses, dans une lettre du 20 juin 1793 à Beat-Fidel Zurlauben. Il lui raconte sa dernière visite au colonel quelques jours auparavant, dans son château de Saint-Barthélemy "où nous avons trouvé le chef dans un état tel que sa destruction paraît prochaine malgré tout l'art de Tissot. Cependant il conserve sa gaité et sa tranquillité d'esprit et toute sa mémoire". [AARAU, Zurlaubia, vol. 99 fol. 501]. Voilà qui fait litière de la légende d'un d'Affry finissant ignoré de tous et accablé de remords.

UN D'AFFRY MORT EN 1782 SE RETROUVE PARMIS LES MASSACRES DU 10 AOUT

Boursin dans son dictionnaire affirme encore que le plus jeune fils de d'Affry "avait été massacré dans la défense des Tuileries" [Elphège BOURSIN et Augustin CHALLAMEL, Dictionnaire de la Révolution française. Paris 1893, p. 10]. D'Affry n'ayant eu que deux fils, il s'agit non pas de l'aîné Louis d'Affry, d'ailleurs en congé à cette époque dans sa demeure de Prêles, près de Morat, mais du vicomte Jean-Pierre-Nicolas-Charles-Joseph d'Affry [8 nov. 1751-23 oct. 1782]. Ce personnage a une particularité : Il est mort à Berne le 23 octobre 1782 [AEF, Papiers d'Affry, pièce 295/2. Extrait mortuaire du registre des morts de St-Nicolas à Fribourg]. Il est vrai qu'aucune des généalogies d'Affry, disponibles aux Archives de l'Etat à Fribourg, ne fait mention de sa date de décès. [AEF, Fonds Pierre de Zurich, no 281, Généalogie Amman f¹² (1344-1832), Généalogie Daguët A 5 (1357-1897), Généalogies Diverses no 9 (1357-1869), Généalogie de Gottrau no 41 (1300-1911), Généalogie Schnewly IX 1, XI 1]. Quant au DHBS, il ne fait tout simplement pas mention de ce second fils [DHBS I, p. 112].

Ce fils cadet de d'Affry était entré au régiment des Gardes-Suisses le 15 juillet 1766 en qualité de 2e sous-lieutenant à la compagnie de Castella avant de passer le 12 octobre dans la compagnie Lieutenance-colonelle. Il reçut le 16 janvier 1780 une commission de capitaine de la compagnie colonelle du régiment en survivance du comte d'Affry. Chevalier de St-Louis le 12 juillet 1781, il habitait alors chez son père place Vendôme. [AEF, Fonds d'Affry, carton 36, pièce 295/1,2. Carton 2, pièce 189 B, 1780/I, 16. Voir aussi à son sujet le Mémorial de Fribourg, III, 47].

La rumeur a couru qu'il était illégitime. Une lettre de l'archiviste cantonal Joseph Schnewly du 4 octobre 1892, s'appuyant sur les registres de baptêmes, réfute catégoriquement cette allégation. Son parrain, Jean-Pierre-Nicolas d'Affry de Vany, en date du 5 juin 1775, l'institua pour "vraie et unique héritier". [AEF, Papiers d'Affry, carton 36, pièce 410/14].

Alain-Jacques Tornare

DES ARCHIVES DIOCÉSAINES ET DES HOMMES :

LES ARCHIVES DE L'ÉVÊCHÉ DE LAUSANNE, GENÈVE ET FRIBOURG

par Fernand Bussard, archiviste diocésain

I. Le diocèse et l'évêché

- I. 1 Historique et présentation du diocèse
- I. 2 L'Evêché de Fribourg

II. Les Archives de l'Evêché

- II. 3.1 L'Evêché de Lausanne
- II. 3.2 L'Evêché de Lausanne et Genève
- II. 3.3 Les relations entre l'Eglise et l'Etat
- II. 3.4 L'Evêché de Lausanne, Genève et Fribourg
- II. 3.5 Les registres

III La vie des hommes

- III. 1 Naissance et baptême
- III. 2 Confirmation et visite pastorale
- III. 3 Fiançailles
- III. 4 Mariage
- III. 5 Dispenses de mariage
- III. 6 Ordre
- III. 7 Santé et maladies
- III. 8 La mort

Conclusion : L'histoire des hommes sous le regard de Dieu

Le témoignage des archives ecclésiastiques
par deux contemporains

Les Archives de l'Evêché de Lausanne, Genève et Fribourg

I. 1 Historique et présentation du diocèse

Le diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg, dans son état actuel comprend le territoire des quatre cantons romands de Fribourg, Genève, Neuchâtel et Vaud. Pour le premier, la partie alémanique n'est pas négligée même si elle n'a donné qu'un évêque, Mgr Christophore Cosandey (1879 - 1882) et pour le dernier, le district d'Aigle appartenant au diocèse de Sion fait limite diocésaine à Villeneuve. Jusqu'à la réorganisation du diocèse de Bâle en 1828, les paroisses de Soleure situées sur la rive gauche de l'Aar dépendaient de la juridiction de l'évêque de Lausanne. De plus, le décanat de Jougne, en Franche-Comté, au delà de Vallorbe, en faisait aussi partie jusqu'en 1814. La portion helvétique du diocèse de Genève-Annecy sera ajoutée à celui de Lausanne en 1819, au grand regret de l'abbé Vuarin, curé de Genève, qui se démenait pour reconstituer en Suisse l'évêché de Genève. Enfin, la ville de Berne, dont le Père Grégoire Girard fut l'un des curés, rejoignit ecclésiastiquement le diocèse de Bâle en 1864.

La Réforme de 1536 réduisit le territoire du diocèse de Lausanne au Canton de Fribourg, le Moratois mis à part, au district d'Echallens qui avait choisi de conserver la foi catholique, aux paroisses de Cressier et du Landeron dans le Canton de Neuchâtel. La carte du diocèse de 1803 montre bien l'état du diocèse. (1)

I. 2 L'Evêché de Fribourg

Jusqu'au 19ème siècle, les évêques de Lausanne qui résidaient à Fribourg depuis le 17ème siècle n'avaient pas de résidence épiscopale bien déterminée. Ils habitaient en ville, la plupart du temps dans leur famille. En 1814 et 1816, grâce à l'aide du clergé fribourgeois, deux maisons contigües (les N° 106 et 105 de la rue de Lausanne) sont acquises pour former l'immeuble de l'Evêché.

En effet, assemblés en Synode diocésain annuel, le 21 avril 1814, les dignitaires ecclésiastiques et les doyens acceptent l'offre de vente de la maison de Jacques Christophe Jean de Montenach, ancien bailli de Vaulruz et membre du Conseil souverain de la Ville et République de Fribourg, *dirigé par les grands sentiments de piété et noble religion héréditaire dans sa noble et illustre famille*. Les ecclésiastiques s'engagent à recueillir les contributions volontaires du clergé qui se monteront à 3562 livres. La maison, avec cour, fontaine et dépendances, sera achetée par le vicaire général Joseph de Schaller. C'est le notaire Stöcklin qui instrumente l'acte de vente le 15 juin. On pourra ainsi en faire la résidence ordinaire des Seigneurs Evêques et ainsi remédier aux inconvénients multiples qui résultaient de la

fâcheuse nécessité où se trouvait le premier pasteur de changer de logement comme un simple particulier sans nom et sans caractère. Kuenlin, l'auteur du Dictionnaire géographique statistique et historique du Canton de Fribourg de 1832 relève justement :

Comme ses successeurs (ceux de Mgr Strambino) étaient tous des Fribourgeois, ils habitèrent leurs propres maisons ou celles qu'ils louèrent, de sorte qu'en 1808 ou en 1809 la famille Reynold à laquelle appartenait l'hôtel Strambin, le vendit au Gouvernement pour en faire un magasin de bois. Etrange destin pour une demeure épiscopale ...

Par acte de vente du 24 décembre 1816, avec la procuration donnée par Mgr Pierre Tobie Yenni, évêque du diocèse depuis 1815, le chanoine Jean Etienne Gottofrey, du clergé de Notre-Dame, membre de la cour épiscopale, fait l'acquisition de la maison mitoyenne (106, rue de Lausanne) pour la somme de 3200 francs. Cet immeuble racheté à Madeleine née Bouret, veuve de Martin Grafmüller, voiturier à Fribourg, appartenait à Jacques Bourret, maître boulanger, qui l'avait reçue lui-même en échange d'une autre maison de Joannes Chollet en 1778. L'immeuble limite d'Orient la maison de l'Evêché, du Midi le jardin du vénérable Couvent des Dames Ursulines, d'Occident la maison des écoles publiques des filles et, d'autre part la rue publique ...

Le Conseil d'Etat, en ratifiant ces achats et transactions, y met la condition expresse que cette maison sera uniquement à la disposition des Evêques, qui seront élus et pris dans le nombre des ecclésiastiques du diocèse, et que dans le cas contraire elle devra servir d'habitation au vicaire général fribourgeois (7.8.1818). Cette condition a - évidemment - pour but d'écartier autant que possible tout Evêque étranger au diocèse. ...

Vous trouverez dans **La Maison bourgeoise en Suisse T. 20 Le Canton de Fribourg sous l'Ancien Régime** de Pierre de Zurich (Zurich, Leipzig 1928) les gravures concernant l'Evêché sur la planche 34, description page LXVIII.

La maison actuelle, avec entrée principale à la rue de Lausanne 86, ne date que de 1845, époque à laquelle l'architecte Joseph Alexis Denis Antoine de Raemy, natif de Schmiten, achève de diriger les travaux d'unification de la façade des immeubles Nos 106 et 105 ainsi que les modifications intérieures qui durèrent de 1842 à 1845.

Dans le **Fribourg, Arts et Monuments** publié en 1981, citons la description de la façade :

L'ensemble de bâtiments s'échelonne en profondeur jusqu'à la rue des Alpes et s'ouvre sur deux cours intérieures (la première fermée avec verrière). Façade baroque heureusement proportionnée à deux étages divisés en cinq axes. Au rez-de-chaussée-chaussée, les arcades aveugles sont timbrées de cartouches (décorés de motifs religieux) à leur clef; grande

porte en chêne (massif) Louis XV. Le premier étage est percé de fenêtres bombées tandis que celles du deuxième étage sont rectangulaires. (pages 155 - 156).

Entrons maintenant dans la maison :

après la chapelle avec les vitraux, oeuvre de Théodore Stravinski, qui représentent de manière autant figurative que symbolique les patrons de Mgr Mamie et de Mgr Bullet, et avec la chasse en bois de saint Amédée, cistercien, évêque de Lausanne, nous montons l'escalier qui monte aux étages. Les portraits des évêques, de Mgr Joseph Hubert de Bocard à Mgr François Charrière "accrochent" nos regards. Nous continuons notre visite dans le salon. Pour encadrer la première série des portraits d'évêques, de Mgr Jean de Watteville à Mgr Claude Antoine Duding, nous voyons encore une représentation historisante de saint Amédée de Clermont et un portrait en pied du cardinal Gaspard Mermillod. Les vitraux du salon illustrent d'une part les armoiries choisies par Mgr Besson et d'autre part une Vierge à l'enfant du XVème siècle. L'ensemble est agrémenté de motifs classiques de la fin du gothique : Trinité, Annonciation, anges musiciens, fond de ciel bleu étoilé.

Sur les portraits des prélats, en plus de la mention du nom et de la durée de l'épiscopat, le peintre a placé les armoiries de chaque évêque. Selon des modes différents, en écartelé ou chargé, les quartiers de blason comportent les attributs de leur famille ou de leur ordre religieux ainsi que les armes de l'Evêché de Lausanne, puis Lausanne et Genève, enfin Lausanne, Genève et Fribourg.

Une curiosité héraldique est à signaler: Mgr Marilley a modifié en 1873 ses armes épiscopales à la suite de nomination de Mgr Mermillod comme vicaire apostolique pour le canton de Genève. Une croix latine rayonnante remplace les clefs de l'Evêché de Genève.

II. 3 Les Archives de l'Evêché

Un certain nombre de personnes viennent à l'Evêché pour y faire des recherches historiques, généalogiques ou héraldiques aux Archives de l'Evêché.

Les fonds principaux répartis en trois périodes concernent

II. 3.1 L'Evêché de Lausanne

Pour les paroisses restées fidèles à la foi catholique après l'établissement de la Réforme dans le Pays de Vaud, la Principauté de Neuchâtel et le Moratois, les documents, sur parchemin ou sur papier, peuvent dater d'avant 1610, époque de l'installation du siège épiscopal, sans cathédrale et sans résidence épiscopale permanente. Ils concernent déjà la vie pastorale et administrative des paroisses et des décanats, l'organisation de l'Evêché, les relations avec les gouvernements cantonaux, le Saint-siège, la Nonciature de Lucerne, le Grand Séminaire et le Petit Séminaire, le Collège Saint-Michel et les Jésuites, les écoles, les diocèses étrangers, les dossiers personnels des évêques, leurs successions, les travaux historiques de Mgr Besson, les

dossiers de l'Officialité pour les causes tant matrimoniales que sacerdotales, les ordres monastiques et les congrégations religieuses, les enquêtes pastorales, etc ...

II. 3.2 L'Evêché de Lausanne et Genève

La réunion du Canton de Genève au diocèse de Lausanne ne s'est pas faite sans peine ni résistance. En effet, l'abbé Vuarin, curé de Genève accepte difficilement cette situation après que les Communes réunies eurent été rattachées à la République et canton de Genève. Malgré les termes définitifs du Bref pontifical *Inter multiplices* de 1819, il tentera jusqu'à sa mort en 1843 de vaines représentations auprès du Saint-Siège et ce, malgré de puissants appuis. La situation particulière des catholiques genevois semblera s'apaiser. L'abbé Gaspard Mermillod reste curé de Genève, quand il est ordonné évêque auxiliaire en 1864. Sa nomination comme Vicaire apostolique, l'équivalent d'un évêque dans une circonscription qui n'est pas organisée en diocèse autonome, provoquera son expulsion du territoire suisse par les autorités genevoises. En 1883, Mgr Mermillod devient évêque de Lausanne et Genève et est rétabli dans ses droits civiques.

Mais il n'y a pas que le canton de Genève dans le diocèse. Les paroisses nouvelles se créent - ou se recréent - dans le canton de Vaud. A Neuchâtel, il en va de même. Dans le canton de Fribourg, cela bouge aussi. Mgr Yenni (1815 - 1845) dirige le diocèse pendant 30 ans. Mgr Marilley lui succède jusqu'en 1879. Après la guerre du Sonderbund, les gouvernements radicaux le destituent. Il ne revient à Fribourg, en 1858, qu'après la signature de la Convention de 1858 qui nous régit encore en attendant la fin des travaux de l'Assemblée ecclésiastique catholique provisoire. Le diocèse se développe; des congrégations religieuses nouvelles, pour la plupart françaises, exercent chez nous un apostolat remarquable; leur travail apostolique et social est, fut et sera irremplaçable. Des évêques importants pour le développement de l'évêché suivent: Mgr Mermillod, le futur Cardinal, Mgr Joseph Deruaz, Mgr Marius Besson. C'est l'époque de l'Union de Fribourg, du développement de la presse catholique avec *Le Courrier de Genève et La Liberté*, de l'ouverture aux réalités sociales, la fondation de l'Université...

II. 3.3 Les relations entre l'Eglise et l'Etat

Sous l'Ancien Régime, la mise en oeuvre du Concile de Trente provoquera des tensions entre l'Eglise et l'Etat. La personnalité de Mgr Strambino et son acharnement aideront difficilement à des arrangements sur la discipline ecclésiastique. Il n'est pas le seul évêque confronté aux exigences de l'Etat dans les cas d'immunités ecclésiastiques. Mais pour ôter toute ambigüité aux vrais sentiments de son *Illme Grandeur*, et pour faire conster combien peu est fondée l'imputation qu'on lui fait d'avoir des prétentions contraires au droit du souverain, on a cru devoir mettre par écrit les articles suivants afin qu'ils servent de règle pour tout cas où besoin sera.

Mgr de Lausanne, (Joseph Nicolas de Montenach) ainsi que tout son clergé ne prétend pas et n'exige aucune prééminence sur Mrs les Baillifs respectifs dans toutes les assemblées de commune où il est question de choses temporelles, il désira même que les Rds Curés n'y assistent point du tout, ou fort rarement, à savoir lorsqu'il peut y s'agir directement ou indirectement de l'avantage ou préjudice de leurs bénéfices, ainsi on reconnaît pour ces sortes d'assemblées un droit acquis, et dû aux Seignrs Baillifs. (15.12.1773)

Dans la pratique et pour exemple, on relève que la cathédrale, d'abord église paroissiale puis collégiale, fut décidée et financée, non par une autorité ecclésiastique, mais par les bourgeois et les corporations.

On sait aussi le rôle joué dès l'avènement de la Réformation par les notables fribourgeois pour conserver la foi catholique dans le canton. Cela deviendra même un argument de poids quand l'Eglise, même à juste titre pour la réception du Concile de Trente demandera à être reconnue autonome canoniquement et pastoralement vu que, selon le Gouvernement de Fribourg, le Concile de Trente n'avait été reçu dans ce pays que *quoad fidem et sacramenta*. L'installation de l'évêque à Fribourg, qui devait concourir au bien pastoral de la portion du territoire diocésain restée fidèle à l'ancienne foi, ne passera pas toujours bien. Il y eut donc des conflits de juridiction. Mais rien ne prouve qu'il devait être plus facile de traiter avec les commissaires ecclésiastiques et les vicaires généraux, issus des familles patriciennes ou bourgeoises, personnages remarquables à de nombreux points de vue (synode diocésain remis en valeur par Sébastien de Werro, influence théologique de Jacques Schüler).

II. 3.4 Evêché de Lausanne, Genève et Fribourg

La Bulle *Sollicitudo omnium Ecclesiarum* du 17 octobre 1924 ajoute au titre précédent celui de Fribourg, sans modification de territoire. On y voit le nouveau développement du diocèse. Les derniers évêques marquent une période riche en événements d'Eglise : oecuménisme, Action catholique, Concile, Synode 72, visites pastorales consacrées à la vie des paroisses.

Signalons dans les fonds annexes le fonds Gady, copies de registres de bourgeoisie anciens, cahiers divers.

Le classement actuel regroupe sous douze chapitres différents les documents actuels, utiles au traitement des affaires courantes.

Nous essayons de suivre les normes du Saint-Siège de 1978, la pratique des archives publiques fédérales et cantonales, la demande de l'Université aussi. La réserve de consultation demeure pour la sphère privée des personnes et les affaires de type confidentiel.

II. 3.5 Les registres

Depuis les directives du Concile de Trente jusqu'au régime radical qui établit une nouvelle loi sur la tenue des registres de l'état civil en 1850, les actes de la vie humaine, tant religieux que civils, les registres paroissiaux faisaient foi pour attester de la naissance et du baptême, de la communion et de la confirmation, du mariage ou de l'entrée en vie religieuse et finalement du décès des gens d'une paroisse ou commune.

En 1850, les curés sont obligés de remettre leurs registres aux officiers d'état civil nommés par le gouvernement. Du point de vue public, seules vont faire foi les déclarations des nouveaux teneurs de registres. Les curés vont protester énergiquement, souvent soit en refusant de signer l'acte de remise des registres, soit en mentionnant la contrainte :

Je déclare ne faire la remise exigée qu'en cédant à la force et en conséquence y accompagne cet acte forcé de toutes les protestations pour le maintien des principes catholiques et des devoirs de l'Eglise.

La mention et la signature des témoins de la remise sont dûment biffées par l'agent de l'Etat.

En 1851, des Instructions adressées aux officiers de l'état civil du 21 mai 1851 relatent les questions et les réponses sur des questions que peuvent se poser les officiers d'état civil. Il en ressort que les actes ecclésiastiques tiennent à la responsabilité privée des curés et des personnes inscrites.

Quand les relations entre l'Eglise et l'Etat sont reprises en 1858, la tenue des registres est traitée. Les curés collationnent leurs propres registres de 1850 à 1859 avec ceux de l'état civil et relèvent systématiquement les différences : défaut d'inscription, erreurs dans les noms et prénoms ainsi dans les filiations, domicile et origine. Les rapports faits à l'Evêché vont de la sèche statistique à la liste comparée et expliquée des inscriptions divergentes. A la suite de ce travail et simultanément au projet de convention entre les deux pouvoirs, la paix des registres est conservée jusqu'à l'exécution cantonale de la loi fédérale du 29 mai 1874. Une circulaire épiscopale décrit le mode de remise des registres-copies destinés à l'état-civil tandis que les registres ecclésiastiques demeurent la propriété des paroisses canoniques.

Le code de droit canonique de 1917 promulgue l'obligation d'établir chaque année un double des registres des baptêmes et des mariages pour l'Evêché. Le Code de 1983 confirme cette directive. Il est à noter que, pour la validité d'un acte, c'est le registre original qui fait foi.

Un curé du diocèse écrivait que, en envoyant ses registres annuels, l'Eglise s'occupait beaucoup trop d'administration au

risque de négliger la pastorale. Son appréciation est peut-être justifiée mais la recherche d'inscriptions de baptêmes, confirmations et mariages prouve largement que l'on ne peut pas se passer de ces formalités.

III La vie des hommes

III. 1 Naissance et baptême

La naissance d'un enfant est enregistrée dans le livre des baptêmes, puis des naissances quand l'état civil devient une affaire laïque.

Jusqu'à une période relativement récente, le baptême devait être conféré *qua primum*, à l'église paroissiale, à l'hôpital, à la maison en cas de danger de mort.

La mère était soumise aux "relevailles", cérémonie de purification qui prend sa source dans la tradition biblique.

III. 2 Confirmation et visite pastorale

Le sacrement de confirmation était donné jusqu'au Concile Vatican II par l'Evêque lors de la visite pastorale de la paroisse. Celle-ci avait lieu tous les sept ans et concernait en tout cas les enfants de 7 à 15 ans, parfois au-delà de cet âge. Mgr Marilley envoie aux paroissiens de la ville de Fribourg une lettre remarquable au sujet de la confirmation, en date du 22 mai 1846. Il y développe les effets du sacrement, y commente les sept dons du Saint-Esprit et donne les consignes utiles pour le lundi de Pentecôte, jour de la célébration.

Un événement comme la visite pastorale avec confirmation était l'occasion de relever l'état pastoral de la paroisse. Les réponses aux enquêtes (*quaesita*) donnent une image très diversifiée de la vie des paroisses : clergé, population (communiers), confirmands, vie religieuse, vie sociale, vie morale, état des bâtiments, l'église en particulier, état des revenus des bénéfices curiaux. Le contenu des réponses aux *quaesita* s'appauvrit avec le temps. De très riches qu'elles étaient au début, elles confinent à la sobriété administrative moderne.

L'évêque, après la visite pastorale, édictait pour une paroisse ou un décanat, des ordonnances appelées *recès* sur les affaires à mettre en ordre pour la prochaine visite.

III. 3 Fiançailles

Les fiançailles se célèbrent devant le prêtre, en présence de témoins. Elles confirment l'achèvement du temps des fréquentations. La prudence ecclésiastique n'est normalement pas prise en défaut :

Vous promettez que vous prendrez N. pour votre femme et loyale épouse, s'il plaît à Dieu et la loi de notre Mère sainte Eglise s'y accorde, et ce au plus tôt que bonnement faire se pourra R/ Oui (idem pour l'épouse)

Et moi, selon la charge que j'ai en l'Eglise de Dieu, je reçois et approuve vos promesses en la présence de cette

compagnie, laquelle je requiers s'en souvenir, vous exhortant de procurer le mariage au plutôt que pourrez.

Il faut en effet compter avec la faiblesse de la chair: les relations préconjugales devaient être plus courantes qu'on ne le penserait. Ces fréquentations sont nuisibles au salut des âmes des futurs époux. Les veillées elles-mêmes sont l'occasion d'avoir des relations sexuelles sans avoir l'intention de contracter mariage. Un curé appelle cela des relations coupables entre les conjoints avant leur union.

Un règlement de 1764 est confirmé par une circulaire du gouvernement datée du 3 mars 1809 sur l'acquittement des amendes d'impureté. Il s'agit de la nécessité de mettre un frein à la dissolution des moeurs, qui va toujours croissant... Selon que l'homme coupable paie l'amende au juge de paix ou au receveur d'Etat, son nom et celui de la fille ne sont pas mentionnés dans les comptes s'il s'adresse au premier.

On y remarque aussi que l'homme assume la responsabilité de sa compagne. En cas de non paiement après des sommations répétées, les deux personnes sont conduites à la maison de force...

C'est une manière de protéger l'enfant illégitime né de cette union.

III. 4 Le Mariage

L'engagement du mariage se fait par l'enquête sur des empêchements possibles, l'échange des consentements, la ratification ecclésiastique et la bénédiction nuptiale.

Dans l'avertissement à l'assemblée réunie pour le mariage, le prêtre dit :

S'il y a quelqu'un ici présent qui sache quelque erreur ou empêchement entre ces deux personnes pourquoi ce mariage ne se puisse faire ...

puis au moment des consentements :

Prenez-vous en mariage N. pour votre loyale femme comme Dieu l'a commandé, la sainte Eglise romaine a ordonné et Sa Sainteté à Rome a confirmé ? R / Oui (idem pour l'épouse)

Cela indique bien comment la publication des bans est nécessaire. Des évêques en avaient autorisé la dispense dans certains cas sans doute trop nombreux. Mgr de Montenach constate qu'il est rare, même presque impossible que ces sortes de mariages n'entraînent pas d'affreux scandales, des divisions et des disputes.

L'évêque Yenni n'est pas en reste pour la publication d'un règlement concernant les mariages en 1817.

Il s'assure que tout est en règle selon les lois civiles. L'attestation du syndic en fait foi.

Les demandes de mariages des étrangers au canton sont dûment constatées : il faut montrer un extrait de baptême légalisé, acte de liberté légalisé et prouver le consentement des parents, éventuellement exhiber un acte de décès en bonne et due forme.

Les fiancés doivent être suffisamment instruits des vérités et devoirs du christianisme.

Les fréquentations - on y revient - doivent être surveillées par les parents. Il rappelle les termes du mandement de Mgr Guisolan :

8° Nous avertissons sérieusement les chefs de famille et en particulier les pères et mères de ne point permettre à leurs enfants et domestiques des fréquentations d'où pourraient résulter des mariages mal assortis et malheureux. Mrs les curés leur rappelleront de temps en temps cet important devoir (...)

III. 5 Dispenses de mariage

La célébration du mariage ne peut parfois se réaliser sans que doivent être accordées des dispenses diverses:

consanguinité du 2e au 4e degré
défaut de dot

motivées par le danger (risque) de mariage mixte ou purement civil,

(...)

grossesse, (la plupart du temps non désirée) qui conduit le curé à bénir un mariage en situation urgente.

Mais 1) comme l'honneur doit être sauvegardé,

2) comme l'on doit éviter à l'enfant à naître la qualification d'illégitime, considérée comme infâmante,

3) comme le concubinage public, connu ou non, surtout s'il est vécu à très proche degré de parenté, parfois à la limite de l'inceste, demeure une atteinte grave aux bonnes moeurs,

4) comme les intérêts matériels, patrimoniaux, en particulier dans le monde paysan, sont en jeu,

l'Eglise, comme l'Etat, considère qu'il vaut mieux régulariser ces situations matrimoniales.

De plus, quand un mariage n'a pas été célébré selon les règles canoniques, on peut le convalider par *sanatio in radice*.

Relevons enfin que l'Eglise, avant de prononcer en ce temps une séparation de corps, essaie toujours de remettre les époux ensemble dans des conditions plus vivables. Le divorce est exclu et il faut prouver la nullité du lien, c'est-à-dire que le mariage conclu était invalide dès l'origine, si l'on veut avoir droit à un remariage.

III. 6 L'Ordre

Les prêtres sont les collaborateurs de l'évêque dans la pastorale, qu'ils soient curés, vicaires, chapelains, coadjuteurs ou engagés dans l'administration. Nommés à leur poste, ils ont auparavant acquis la formation théologique nécessaire au Séminaire, à Fribourg, Paris, Avignon, Rome ou Innsbruck. Ils ont reçu la tonsure et les quatre ordres mineurs (portier, lecteur, exorciste, acolyte) et les trois ordres majeurs (sous-diaconat, diaconat, prêtrise).

Maintenant les anciens ordres mineurs sont devenus des institutions (réduites à deux) souvent conférées en une seule fois, après les premiers engagements. Le sous diaconat a été supprimé.

Pour accéder à la prêtrise, il faut avoir été baptisé et confirmé et appartenir, autant que possible à une famille régulièrement constituée, être agréé et accepté dans le presbytère par l'évêque qui agrège le candidat dans son clergé. Les lettres dimissoriales et testimoniales font foi de ces conditions.

Il peut arriver que la situation familiale soit un empêchement majeur, comme par exemple d'être né de parents dont le mariage n'était pas conforme au droit canonique.

Une sage mesure du Concile de Trente voulait que, bien avant la prévoyance sociale moderne, le futur prêtre soit doté au sous diaconat au plus tard d'un patrimoine ou bénéfice suffisant pour pouvoir subsister *tant d'habit que de bouche*, ... pour ne pas être exposé à *mendier ni être à charge de personne*, ni être obligé *d'exercer quelques vacations ou métiers mécaniques et déshonorables pour se procurer leur entretien*. Un acte notarié d'établissement de patrimoine mentionne aussi : *ou exercer quelques sordides emplois, au moyen pour vivre à la honte des ordres sacrés; ...*

III. 7 La santé et les maladies

On a vu dans quelles conditions les mariages se concluent. Aux conséquences de la consanguinité, en campagne surtout, s'ajoutent la misère médicale, le recours aux guérisseurs plus ou moins sorciers plutôt qu'aux médecins, l'usage de plantes et de mixtures supposées soulager et guérir comme par magie plutôt que de préparations pharmaceutiques éprouvées, enfin l'incompétence trop souvent constatée des sages-femmes.

Mgr Bernard Emmanuel de Lenzbourg écrit à LL. EE. de Fribourg en 1778 pour leur exprimer l'horreur qu'il a ressentie à la suite de rapports sur les *conditions de la naissance des enfants*. Par le biais du souci pastoral des enfants à baptiser *quam primum*, il raconte les circonstances des accouchements difficiles : incompétence fatale des matrones pour la mère et l'enfant, manipulations désastreuses (il utilise le terme de *cruauté* pour qualifier le traitement), refus de recourir au chirurgien pour la césarienne, mères mortes en couches.

Le devoir du curé est de baptiser l'enfant en danger de mort, mais on l'avertit trop tard. Il doit, s'il le juge encore nécessaire, donner le sacrement sous condition: *si es capax ...*

C'est un cas de morale et de théologie, car on affirmait en ce temps-là qu'il n'y avait pas de vrai salut hors de l'Eglise, donc sans baptême, même pour des créatures innocentes.

Ce document de 1788 est illisible en société. Il aura fallu du courage à l'évêque pour rapporter, avec force détails concrets, ce que les curés lui ont dit. Il retrouve la sérénité du droit canonique pour signer un mandement intitulé *De foetibus* en date du 25 mai 1778 sur le baptême des enfants nés lors d'accouchements très difficiles et douloureux. Cette représentation prouve au moins l'état sanitaire d'une population agricole livrée à elle-même pour sa santé.

Une autre misère de la société est mentionnée dans nos archives : le *crétinisme*. A la suite d'une demande du gouvernement en 1842, les curés répondent à une enquête qui révèle l'importance du phénomène.

Le milieu de vie favorise cette atteinte profonde : fortune médiocre, famille pauvre, ce qu'un curé résume dans la formule : *de pauvres pères de famille* ... Si les enfants sont très touchés, les adultes ne sont pas épargnés (eux, ils font partie du "décor" du village, pourrait-on dire).

Les prêtres citent les cas les plus courants de crétinisme dont on pourrait proposer cette classification :

- idiotisme complet (avec des dispositions à l'aliénation)
- demi-crétinisme ou imbécillité
- léger degré d'idiotisme

Les sourds-muets, les rachitiques, les goitreux et les aveugles sont souvent assimilés aux personnes touchées par le crétinisme. Il est vrai que ces atteintes à l'intégrité corporelle en sont souvent la conséquence.

Les témoignages concrets remplissent les réponses données au questionnaire, le complétant ainsi par la mention de l'âge, des parents, souvent le père, de la mère, veuve parfois, des enfants adultérins, par le nombre de personnes touchées.

L'*alcoolisme* fera l'objet d'un mandement de Carême de Mgr Yenni en 1840. Il y fustige la fréquentation des cabarets, source de tous les malheurs.

Le *Dialogue sur la santé pour le peuple, surtout de la campagne* rédigé par un *médecin* en 1821 essaie de motiver la population à une vie saine, même dans des conditions frustrées. L'auteur, Nicolas Claude Dargnières, ancien Trappiste de la Valsainte, curé de Charmey de 1808 à 1816, connaissait bien ses gens de la vallée de la Jogne ...

Enfin, pour indication complémentaire plus tardive, Jean-Pierre Gottrau, dans son récent mémoire de licence qui accompagne l'édition critique du manuscrit inédit de l'abbé Jean-Baptiste Jaccoud *Six ans de ministère ecclésiastique* (1872 - 1878), relève l'état sanitaire de la Glâne, en particulier, encore vers 1870, la méfiance instinctive envers le médecin.

III. 8 La mort

La mort, vue de manière fataliste, même dans un milieu chrétien mal dégrossi fait partie du processus de la vie. Cependant son mystère, son inéluctable fatalité pour tout homme, puissant notable ou pauvre paysan, se marquent par le pathos que l'on développe autour d'elle. En témoignent les gravures des lettres annonçant par exemple le décès d'un évêque qui insistent lourdement sur l'issue tragique et illustrent les termes du message.

Pour le peuple, le trépas est aussi un moment solennel. Le rituel de l'Eglise et les coutumes populaires se complètent

pour assurer la dignité du passage dans la foi et dans le respect de la personne. (2)

Quant à nous, nous ne finirons pas sur ces sombres considérations. La vie se renouvelle sans cesse et la foi chrétienne, purifiée dans la mort et la résurrection du Christ, sa victoire sur le mal, nous conduit à espérer en l'homme et à croire en Dieu ...

CONCLUSION

Des archives et des hommes, tel était le sujet de mon exposé.

Les considérations qui suivent aideront, je l'espère, à comprendre la spécificité des archives ecclésiastiques. Elles enregistrent, comme les archives civiles, publiques ou privées, l'état, les faits et gestes des personnes qui composent la société. Parfois les événements moins heureux de la vie des hommes dominent, parfois, heureusement, les épisodes fastes de cette même vie sont aussi conservés, qu'il s'agisse des étapes essentielles de l'existence humaine, qu'il s'agisse de faits assez remarquables pour être consignés.

Mgr Vilnet, évêque de Lille, disait en juillet 1985 aux archivistes de l'Eglise de France :

...Et si, tout simplement, vous évitez que soient jetées aux orties les notes qu'un certain curé de campagne se permettait d'ajouter, au siècle dernier, en marge des actes religieux de sa paroisse, vous donnez à la communauté d'aujourd'hui de savoir d'où elle vient et qui étaient, dans leur comportement, ses ancêtres dans la foi, et peut-être de connaître le tempérament et le diagnostic de son curé de l'époque : toutes choses qui ont sans doute laissé des traces dans la conscience collective jusqu'à nos jours.

L'histoire des hommes, sous le regard de Dieu, prend une dimension moins manichéenne. Elle est moins marquée arbitrairement par le bien et le mal : d'une situation peu conforme à la morale établie d'une société humaine ou religieuse, peut sortir le destin d'un peuple en particulier et le salut de tout homme, de tous les hommes. C'est le sens des deux généalogies de Jésus dans les évangiles de Matthieu et de Luc. On y voit comment Dieu écrit droit sur des lignes courbes. Tout le Nouveau Testament nous rappelle constamment que nous sommes fils et filles de Dieu. Mgr Vilnet poursuit son discours :

Pour être fidèle, en notre temps, à son Seigneur et maître - Celui qui est, qui était et qui vient - et pour ouvrir les avenues de sa fidélité pour demain, l'Eglise doit scruter les sentiers ou les larges allées ou même les chemins de traverse par lesquels elle est passée au long de son histoire. C'est bien d'une histoire qu'il s'agit et une histoire dont tout le prestige doit être conservé. Une histoire humaine que Dieu rend sainte. Une histoire des émergences de la sainteté de Dieu dans la trame de la vie quotidienne des hommes.

De la grâce, qui est impalpable, de la présence du Dieu invisible habitant l'humanité pécheresse et sauvée, l'histoire peut rendre compte, si de cette histoire on a gardé trace.

Enfin deux témoins contemporains prolongent par leur réflexion théologique, pratique et pastorale les déclarations officielles du Saint-Siège et de l'Eglise de France : le Père A.-M. Carré, *op*, nous rend attentifs à notre responsabilité pour la sauvegarde des fonds d'archives existants. l'abbé Joseph Beaud, ancien curé de paroisse et journaliste nous partage sa conviction profonde et son expérience.

P. A.-M. Carré *op* : Témoins de la vitalité des archives :

Lorsque l'on parle d'archives, un rassemblement de vieux papiers, n'ayant d'intérêt que pour quelques spécialistes, se présente en général à l'esprit. Quand il s'agit des archives des diocèses ou des ordres religieux, peu d'entre nous comprennent que leur sauvegarde est un élément important du patrimoine intellectuel, spirituel, culturel de notre pays.

La situation actuelle de ces archives est inquiétante. Que l'on songe, par exemple, aux archives des paroisses désormais sans prêtre, des divers établissements qui ferment leurs portes, des mouvements d'apostolat des laïcs en pleine transformation, sans parler des conséquences des démenagements ou des diminutions d'effectifs, etc.

(...) Il s'avère indispensable que puisse aussi fonctionner correctement un Centre (...), non pas - évidemment - pour regrouper les différents fonds existants, mais afin d'assurer la sauvegarde des archives passées ou présentes qui ne ressortissent à aucun dépôt en exercice, et qui risquent d'être définitivement perdues.

(...) Cette convergence d'efforts pourra permettre, en l'an 2000, de répondre à la question : "Eglise de France, que dis-tu de ce que tu étais avant Vatican II, à l'heure et au lendemain du Concile ? Diocèses, congrégations, abbayes, monastères, paroisses, groupements de laïcs, que dites-vous, chacun, de ce que vous étiez à cette époque?"

* Extrait d'un bulletin diocésain français vers 1980

Abbé Joseph Beaud : **Ne pas partir de zéro**

On dit qu'il faut cultiver sa mémoire, il faut tout aussi bien cultiver la mémoire des communautés.

(...) La tradition est un bienfait inestimable, et je plains les paroisses qui n'ont pas de mémoire.

(...) La vitalité de nos paroisses est liée à quelques notions essentielles. On devrait relire les "exploits", les audaces spirituelles de nos vieux curés, de nos vieux missionnaires qui annonçaient Jésus-Christ, de laïcs qui ont porté l'Eglise à bout de bras.

(...) La mémoire de l'Eglise pourrait nous guérir de tous les intégrismes et les traditionalismes qui paralysent. Elle pourrait tout aussi bien nous éviter des entreprises farfelues qui éclatent comme des baudruches.

Dans l'Eglise, il est bon de se parler et de se souvenir du trésor inestimable d'expériences de milliers d'hommes et de femmes qui ont annoncé Jésus-Christ avant nous.

Cette mémoire nous montrera que l'Eglise est nouvelle à chaque matin, mais qu'elle est toujours l'Eglise, le corps vivant de Jésus-Christ.

* L'Echo du 7 septembre 1991

Notes complémentaires

1) Cf. SCHOEPFER, Hermann. Eine Karte des Bistums Lausanne aus dem 18. Jh. (Freiburger Geschichtsblätter 61, 1977, Pages 203 - 237 avec une carte en couleur du diocèse.)
L'auteur, dans l'article rédigé en allemand, commente la carte en faisant référence aux états successifs des décanats et des paroisses depuis 1228. Il s'arrête particulièrement à la liste de 1663 publiée par Mgr De Strambino car elle rend compte de l'étendue du diocèse après la Réforme. Il prend aussi en considération les nouvelles données de 1886, avec le canton de Genève et les paroisses recrées dans les cantons de Vaud et de Neuchâtel. La liste des évêques est aussi étudiée et remise à jour selon les travaux historiques sûrs.

2) Dans son ouvrage *Les vivants et la mort*, Jean Ziegler (Editions du Seuil 1978, Collection "Points Sciences humaines"), reprend à son compte l'étude de François Lebrun sur *Les hommes et la Mort en Anjou*, éd. Mouton 1971. pages 134 et 135. La manière de mourir et les rites funéraires campagnards ne sont pas propres à cette province de France.

Remarque générale

Les exemples cités dans cet exposé se rapportent surtout l'Ancien Régime, peu au Moyen-Age, en petite part à l'époque moderne et contemporaine. Cela tient aux fonds disponibles, organisés dès le 17ème siècle, et au fait que la vie actuelle, hormis la perennité de l'Eglise, doit être décantée et jugée selon le miroir de l'histoire. Des opinions hâtives et une utilisation immédiate des faits ne peuvent rendre compte de la valeur réelle des hommes et des événements.

Bibliographie sommaire

- *Helvetia Sacra*, Section I, volume 4, Archidiocèses et diocèses - Le diocèse de Lausanne (VIe siècle - 1821), de Lausanne et Genève (1821 - 1925), et de Lausanne, Genève et Fribourg (depuis 1925) Helbing & Lichtenhahn, Bâle/Francfort-sur-le-Main, 1988

- Helvetia Sacra, I, 3, Le diocèse de Genève -
L'archidiocèse de Vienne en Dauphiné, Francke, Berne 1980

Ces deux ouvrages peuvent être considérés comme des sources synthétiques remarquablement fidèles. Pour une bonne connaissance de l'histoire ecclésiastique régionale, ils s'imposent à la consultation.

- Genève Annecy, sous la direction de Henri Baud, Beauchesne éditeur 1985, collection Histoire des diocèses de France 19.

Cet ouvrage traite de l'histoire du diocèse de Genève de manière très fouillée sous forme de texte développé. Il en faudrait bien un pour notre diocèse et la Suisse romande ...

- E. Ganter, L'Eglise catholique de Genève -Seize siècles d'histoire - Slatkine 1986

C'est l'oeuvre d'un historien catholique genevois qui a voulu faire l'état des connaissances sur le catholicisme à Genève. On y sent bien le caractère particulier religieux propre au canton de Genève.

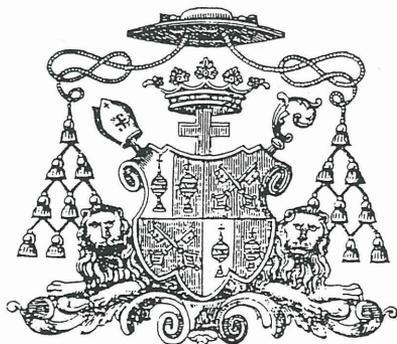
- Eglises et chapelles du Canton de Fribourg par L. Waeber et A. Schuwey - Saint-Paul, Fribourg 1957.

En plus des descriptions des paroisses, églises et chapelles, l'introduction générale de l'ouvrage donne de très bons renseignements sur l'histoire du diocèse.

- Le Dictionnaire historique et statistique des paroisses catholiques du Canton de Fribourg du père Apollinaire Dellion, continué par François Porchel- Fribourg 1884 -1902, en 12 volumes, est aussi une mine de renseignements très divers utile à la recherche.

FBd - 23 mars 1993

Modification du blason épiscopal de Mgr Marilley



1871



1875

La famille du Prel d'Erpeldange de Chapois, de Fribourg

La famille du Prel est originaire de Franche-Comté et tire probablement son nom du lieu dit Le Prel, possession de l'ancien Abbaye de Saint-Claude, dont les comtes de Chalon étaient les voués. Au XVII^e siècle on trouve Simon du Prel, écuyer, tenant en fief des Chalon, la maison seigneuriale du Prel. La famille du Prel a été reçue dans le Patriciat Fribourgeois le 26 août 1657, inscrite dans la noblesse du St-Empire le 5 mars 1695, reconnue noble en France le 5 janvier 1698, reçue à l'état noble du Duché du Luxembourg en 1761, puis immatriculée dans la noblesse de Bavière le 19 avril 1814.

Jean du Prel reprit en 1403 des fiefs de la maison de Chalon dans les chatellenies de Vuillafannes et de Châtillon sur Courtine. Un autre Jean du Prel possédait encore ces terres vers la fin du X^e siècle et c'est à partir de lui que commence la généalogie de cette famille.

Leurs armoiries primitives sont: De gueules au chevron engrêlé d'argent, accompagné de trois étoiles rayonnantes de même. L'empereur Charles Quint, en les anoblissant en 1531, changea les étoiles de l'écu en "ombres de soleil rayonnantes d'or, de sept rais chacun". A fribourg on trouve leurs armoiries dans l'armorial Ellgass du XVII^e siècle, sur un sceau d'Antoine du Prel en 1657 (AEF, collection de sceaux Schnewly), dans l'armorial du père Apollinaire en 1865 (planche 13), sur un tableau des familles patriciennes de 1820 (MAHF), dans l'Armorial Comba I datant de 1828 à 1840 (BCU), et sur le tableau des familles patriciennes de Joseph Heine vers 1751. Ils ont pour cimier une couronne de marquis, la couronne patricienne de Fribourg ou une aigle éployée d'or tenant parfois en son bec une étoile du même. Lambrequins d'or et de gueules. Supports: deux griffons d'or.

I Jean du PREL possédait des terres dans la châtellenie de Vuillafannes à la fin du X^e siècle et vint s'établir à Salins.

Il fut le père au moins de:

II Pierre du PREL, seigneur d'Arloz fut anobli en 1531 par l'empereur Charles-Quint avec concession de nouvelles armoiries, pour services rendus dans les guerres de Hongrie et d'Allemagne.

Il fut le père au moins de:

III N.... du PREL, père au moins de:

IV N... du PREL, père au moins de:

V Antoine du PREL d'ARLOZ, chevalier, colonel et ancien gouverneur de la ville de Saint-Yac-en-Piémont, reçut le titre de baron de CHAPOIS de Philippe V d'Espagne le 31 juillet 1651 étant alors maître de camp au service d'Espagne. Puis il fut colonel d'un régiment d'infanterie bourguignonne au service d'Espagne et rendit de signalés services à la République de Fribourg lors des guerres de religion de 1656. En remerciement il fut reçu dans la bourgeoisie secrète de Fribourg le 26 août 1657. Il fut aussi gouverneur des villes et châteaux de Bletterans et Arlay en

Franche-Comté.

Il épousa Marguerite du PIN de LA CHASNÉE de JUSSEAU, fille du baron de JUSSEAU.

Ils eurent:

- 1-Claude qui suit VI.
- 2-N... décédé sans postérité.
- 3-Gérard qui suivra VI bis.

VI Claude du PREL d'ARLOZ, baron de CHAPOIS, seigneur d'Arbois, chevalier de Malte, épousa Antoinette de VERS de VAUDREY. Ils eurent au moins:

VII Gérard François du PREL d'ARLOZ, baron de CHAPOIS, sieur de Salins et Arbois, fut reconnu bourgeois de Fribourg le 10 avril 1733 et devint aussi bourgeois de Lussy (Glâne) le 29 août 1734.

Il fut le père de.

VIII Charles-Marie-Joseph-Humbert du PREL d'ARLOZ, baron de CHAPOIS, seigneur de Chappois, Arbois et Méronnaz, chevalier de Malte, colonel du régiment d'Enghien, gouverneur du château de Joux et de Pontarlier, décéda en 1770 et avec lui s'éteignit la branche aînée.

VI bis Gérard du PREL, bourgeois de Fribourg (1733), quitta l'Espagne après la paix de Nimègue en 1678 et prit du service dans les mousquetaires du Roi de France. Il devint lieutenant-général puis se fixa au Luxembourg ayant épousé Marie-Madeleine de FAILLY de SANCY, dame d'Erpeldange. Il décéda en 1733 ayant eu au moins:

VII Charles Antoine Anatole du PREL d'ARLOZ, baron du PREL, seigneur d'Erpeldange, reçu à l'état noble du duché du Luxembourg en 1761, conseiller de Courte Robe et maréchal de la Noblesse du duché du Luxembourg.

Il eut au moins:

- 1-Charles qui suit VIII.
- 2-Jean-Baptiste qui suivra VIII bis.

VIII Charles Marie Joseph Jacques, baron du PREL d'ERPELDANGE, décédé après 1789, épousa Catherien de LA SALLE dont il eut au moins:

- 1-Philippe Conrad.
- 2-Antoine Dominique Jacques Joseph.
- 3-Adolphe qui suit IX.

IX Pierre Louis Adolphe, baron du PREL d'ERPELDANGE, né à Erpeldange (Luxembourg) le 10 mai 1782 et décédé à Nancy en 1863, fut officier au service de Hollande puis aide de camp du général de LA SALLE, son parent, colonel du 5^e Hussards en France. Il épousa à Nancy Charlotte LE BÈGUE de BANÉCOURT, décédée à Nancy le 11 novembre 1872. Ils eurent:

- 1-Marie du PREL, née à Erpeldange le 1^{er} mars 1833 et décédée à Paris le 30 juin 1908, épousa à Nancy le 16 juin 1857 Alphonse, vicomte de BRY d'ARCY, décédé à Paris le 31 octobre 1890.
- 2-Elise Charlotte du PREL, née à Nancy le 13 janvier 1835 et décédée en mars 1909, épousa à Nancy le 5 mai

1863 Henri, baron de KESSLING de BERG, décédé à Nancy le 24 mars 1897.

VIII bis Jean-Baptiste François, baron du PREL de CHAPOIS, né à Erpeldange le 17 septembre 1747 et décédé à Amberg le 7 mai 1805, vint s'établir en Bavière où il devint chambellan de l'électeur de Bavière, conseiller aulique et maréchal de camp. Il était seigneur de Pilsach, Stein et Weiher.

Il épousa, en premières noces à Hirschberg en Bohême, Johanna, comtesse de BUTLERSLONEBOUGH, décédée à Amberg le 6 novembre 1779. Il épousa, en secondes noces à Amberg le 25 juillet 1788, Marie-Thérèse von SCHMAUSS, décédée le 14 mai 1789, et en troisièmes noces le 22 novembre 1789, Marie Anne, baronne von und zu WEICKS von FALKENFELS, née le 19 février 1762 et décédée à Amberg le 18 juillet 1843.

Du troisième lit sont issus:

- 1-Klemens Joseph Charles Antoine Jean François de Paule du PREL de CHAPOIS d'ERPELDANGE, né à Amberg le 21 novembre 1791 et décédé à Burghausen le 4 décembre 1873, bourgeois de Fribourg le 11 août 1860, major, épousa à Burghausen le 12 mai 1854, Rosalie BAUMGARTNER, décédée à Burghausen le 4 juillet 1870.

Ils eurent:

- a-Friedrich du PREL, lieutenant au 10ème bataillon de chasseurs, décédé sans alliance entre 1875 et 1909.
 - b-Caroline du PREL, née à Burghausen le 5 février 1847.
 - c-Françoise dite "Fanny" du PREL, née à Burghausen le 23 avril 1854, dame de la cour de Caroline de Bavière.
- 2-Françoise du PREL, dame de la cour de Caroline de Bavière, vivant en 1859.
 - 3-Frédéric Joseph Clemens du PREL, né le 1er janvier 1797 et décédé sans postérité entre 1891 et 1911, bourgeois de Fribourg le 11 août 1860, Regierungs-Director à Landshut.
 - 4-Maximilien qui suit IX.

IX Maximilien Joseph, baron du PREL d'ERPELDANGE de CHAPOIS, né à Amberg le 28 mai 1800 et décédé à Otterhausen le 23 avril 1882, bourgeois de Fribourg le 11 août 1860, Rechtsanwalt, avocat royal à München en 1882, épousa à Landshut le 3 mai 1829, Anna Antonie Thérèse von SANDERSKI, née à Regensburg le 22 août 1804 décédée à Ottershausen le 14 avril 1884.

Ils eurent:

- 1-Maximilienne Marie Joséphine du PREL, née le 19 mai 1831, décéda le 13 février 1907.
- 2-Frédéric, baron du PREL, chambellan de S.M. le roi de Bavière, conseiller impérial au ministère d'Alsace Lorraine, directeur de régence à Augsburg, y habitait en 1891 (Schätzlerstrasse 10/IIa) et décéda vers 1905.
- 3-Eugénie Théodora Maximilienne Anne Antonie du PREL, née à Freising le 2 avril 1837, fut religieuse salésienne à Avignon sous le nom de soeur Eugénie de Sales.
- 4-Carl qui suit X.

5-Max qui suivra X bis.

6-Françoise Madeleine Beatriz Anna Maria Klothildis Eugénie du PREL, née à Munich le 13 juillet 1842, fut religieuse salésienne à Annecy sous le nom de soeur Anne Françoise.

7-Walter Gauthier, baron du PREL d'ERPELDANGE de CHAPOIS, né en 1844, bourgeois de Fribourg, fut lieutenant au régiment de la garde de S.M. le roi de Bavière. Il reçut la médaille de guerre de l'armée bavaroise en 1866 et la médaille de l'Ordre bavarois du Mérite militaire en 1870. Il décéda sans alliance à Mont-Villers près de Sedan le 25 septembre 1870 suite aux blessures qu'il reçut lors de la bataille de Sedan le 1er septembre 1870.

X Carl Ludwig Auguste Maximilian Friedrich, baron du PREL de CHAPOIS d'ERPELDANGE, né à Landshut le 3 avril 1839 et décédé à Heiligenkreuz bei Hall (Tyrol) le 5 août 1899, bourgeois de Fribourg le 22 janvier 1863, étudia au Ludwigs-gymnasium de Munich et dans la pagerie royale. Après y avoir achevé ses études il s'inscrivit à l'université de droit pour suivre les traces de son père, mais ces études ne lui donnant pas satisfaction il embrassa la carrière militaire. En 1886 il prit ainsi part à la guerre contre la Prusse étant alors lieutenant d'infanterie. De retour à Munich il fit partie d'un cercle de jeunes littérateurs, poètes et savants. C'est à cette époque qu'il devint docteur en philosophie de l'Université de Tübingen et écrivain.

En 1870 il fut directeur du dépôt des prisonniers français de Neubourg. Après la guerre il se retira avec le grade de capitaine.

Dès lors il se consacra à son amour de la nature et de la science et voyagea beaucoup. Il écrivit alors plusieurs ouvrages sur le spiritisme et les sciences occultes

Il épousa à Munich le 8 mars 1880, Albertine Marie Josèphe BAUR, née à Munich le 18 juin 1853 et décédée le 9 juin 1915.

Ils eurent:

1-Leopold Karl Eduard Maximilien Gerhard, baron du PREL d'ETRPELDANGE de CHAPOIS, né à Munich le 2 mai 1882, fut docteur en philosophie de l'Université de Munich.

2-Hildegarde Emma Albertine Maximilienne Françoise du PREL, née à Munich le 31 décembre 1883, épousa le 21 juin 1909 Higo PROTSCH, Oberlieutenant au 2ème régiment de chasseurs tyroliens de l'Empereur. Ils vécurent à Bregenz am Bodensee.

X bis Maximilien Joseph Karl Borromäus Friedrich Klemens Emil, baron du PREL d'ERPELDANGE de CHAPOIS, né à Landshut le 3 juillet 1840 et décédé à Munich le 15 septembre 1912, fut chambellan du roi de Bavière et conseiller impérial au ministère d'Alsace-Lorraine.

Il épousa à Ansbach le 15 août 1875 Karoline, baronne de POELLNIZ, née à Nuremberg le 23 mars 1855 et décédée à Munich le 9 octobre 1918.

Ils eurent:

1-Marie Anna Maximilienne Karoline Klara Mathilde Théodore du PREL, née à Strasbourg le 26 août 1877,

vécut à München puis en 1947 à Ansbach.
2-Walter qui suit XI.

XI Walter Edouard Gustave Justus Julius Karl Friedrich Albert du PREL, marquis d'ERPELDANGE, baron de CHAPOIS, né à Strasbourg le 18 novembre 1878 et décédé au Chemin des Dames le 14 juin 1917, épousa Gabrielle, baronne de LETTO, née à Ober-Lauterbach le 25 août 1876.

Ils eurent:

- 1-Maximilien qui suit XII.
- 2-Elisabeth Charlotte, née à München le 1er septembre 1911.

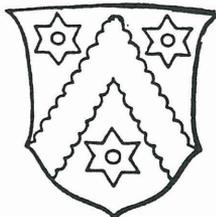
XII Maximilien Auguste Raymond Friedrich Maria Georg du PREL, marquis d'ERPELDANGE, baron de CHAPOIS, né à München le 7 mai 1904 et décédé avant 1971, épousa Ilse Rose de BREITENBUCH-RANIS. Elle épousa en secondes noces Jean-Baptiste LEFEBVRE, décédé en 1992.

Ils eurent:

- 1-Maximilien du PREL, marquis d'ERPELDANGE, baron de CHAPOIS, docteur en médecine à Bad-Kissingen, épousa Ne..., d'où sept enfants.
- 2-Alexander du PREL d'ERPELDANGE de CHAPOIS, vivant à Moréa près Thaïti (Polynésie), épousa 1°) (div.) Ne..... et 2°) Ne..... D'où deux enfants du premier lit et un du second.

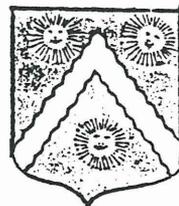
Principales sources utilisées:

- Archives de l'Etat de Fribourg, classeur armoiries.
- Archives de la Société d'Histoire du canton de Fribourg, IX, p 124. 1908.
- Bottin Mondain 1992.
- Diesbach Belleruche (Cte Benoît de): Catalogue des familles nobles subsistantes de Suisse. Fribourg, Intermède Belleruche, 1991.
- Gothaisches genealogisches Taschenbuch der freiherrlichen Häuser. Gotha, 1859, 1875, 1909, 1911, 1919 et 1921.
- Rietstap (J.B.): Armorial général. III, p 484. Lyon, 1900.
- Rochas (Albert de): Biographie de Carl du Prel, 1904, suivie d'une notice généalogique sur la famille du Prel, pp IX-XXI de Prel (baron Carl du): La Mort, l'Au delà, la Vie dans l'Au delà, traduit de l'allemand par Mme Agathe Hoemmerli, introduction par le Colonel de Rochas. Paris, Chacornac, 1905.
- Vevey (Hubert de): Armorial du canton de Fribourg, III, p 39. Genève, Slatkine, 1978.



DU PREL

Benoît de Diesbach Belleruche



DU PREL

J O U R N É E O F F I C I E L L E D U

M U S É E G R U É R I E N

A U C O M P T O I R D E B U L L E

* * *

A P P E L A U X G É N É A L O G I S T E S

* * *

Le 1er novembre 1993 au comptoir de Bulle, journée officielle du Musée Gruérien, sera consacré à la Généalogie.

A cette occasion le Musée Gruérien souhaiterait que les personnes ayant réalisé des recherches généalogiques sur des familles fribourgeoises, de préférence gruériennes, puissent venir y présenter leurs travaux.

Les généalogistes intéressés sont priés de prendre contact au préalable avec Monsieur Denis Buchs, conservateur du Musée Gruérien, au 029 / 2 72 60.

A 17h15 aura lieu une conférence sur l'initiation à la généalogie.

* * *

T A B L E D E S M A T I E R E S

- Programme 1993	1
- Bibliothèque	1
- Tableau généalogique d'Affry (Benoît de Diesbach Belleruche)	2
- Louis-Auguste-Augustin d'Affry et son fils Jean-Pierre- Nicolas. (Alain-Jacques Tornare)	3
- Des archives et des hommes: Les archives de l'Evêché de Lausanne, Genève et Fribourg (Fernand Bussard, archiviste diocésain)	11
- La famille du Prel d'Erpeldange de Chapois, de Fribourg (Benoît de Diesbach Belleruche)	27
- Journée officielle du Musée Gruérien, 1er novembre 1993, appel aux généalogistes	32
